AGRICULTURE BIOLOGIQUE / *Depuis quelques semestres, les planètes ne sont plus alignées en grandes cultures : quelles solutions adaptatives sont possibles ?*

Le casse-tête de l'assolement dans les fermes céréalières bio du Gers

Une météo défavorable. Depuis le 20 octobre, les sols n'ont été praticables que quelques jours pendant ce long hiver : les 28 et 29 novembre, comme les 10 et 11 janvier, lors des gels ou encore les 4 et 5 février lors de belles journées. Depuis le 7 février, avec 86 mm, aucune intervention n'a été possible jusqu'au 15 mars.

En conséquence, les surfaces semées en blé ou blé-fève habituellement (22 000 ha) sont en forte baisse, d'autant que les prix sur les marchés céréaliers s'érodent depuis deux ans, face à des stocks importants sur toute le France, y compris pour le mais dont la récolte 2023 a été exceptionnelle !

Les cultures de printemps, cultures de niche sous contrats : pois chiche, lentille, lin oléagineux, ne sont toujours pas semées et sauf mois de mai et juin pluvieux leur potentiel de rendement est d'ores et déjà amputé. Seules les cultures d'été pourraient être plus favorisées pour leur date de semis si la météo du mois d'avril passait au beau temps.

Des marchés en demi-teinte

En céréales, en 2024, seuls les blés dits améliorants se vendent au-delà de 300 €/T départ de la ferme ; les blés standards et blés fourragers, se négocient à des niveaux historiquement bas, voire parfois à l'été 2023 au prix du blé conventionnel : le blé, colonne vertébrale des systèmes céréaliers bio en sec, n'assure plus ni marge brute ni revenu. Par effet domino, il en est de même de toutes les céréales, (orge, triticale, avoine, seigle) qui se valorisent ce printemps en deçà de 200€ tonne.

Certains producteurs, associent blé et féverole, orge et pois protéagineux, avoine et féverole ; la maitrise du salissement est bonifiée comme le taux de protéines du blé. Mais à contrario la récolte nécessite d'être passée deux fois au séparateur, à condition encore que le battage ait été fait avec douceur, pour éviter la casse des grains de féverole. Par ailleurs, tous les Organismes Stockeurs ne réceptionnent pas ces mélanges. Dans tous les cas chaque producteur doit s'appuyer sur la contractualisation que proposent les partenaires commerciaux de son secteur pour sécuriser ses ventes ; rappelons que certains nouveaux producteurs, n'ont pas trouvé d'acheteurs en 2023, et ont dû livrer leur blé en conversion ou en bio, dans le marché conventionnel.

Les légumes secs et le lin oléagineux, par contre suite à trois années de faible récolte voient leur prix stabilisé de 1000€ pour le pois chiche à 1500€ la lentille, en passant par le lin à 1250 €.

Il reste encore des possibilités de contrats avec les Organismes Stockeurs gersois, qui disposent de la première infrastructure moderne et opérationnelle départementale de tri et d'expédition de graines bio sur la France entière. Ces productions nécessitent une parfaite maitrise technique de leur culture, notamment vis-à-vis du salissement ; le labour agronomique à la charrue déchaumeuse, est une solution qui, loin d'être parfaite, aide en grande partie à la gestion des adventices. Ces cultures sont sensibles aux conditions très humides en 2 végétations (2018 ou à la récolte 2021).

Chaine de triage à Monfort - Coopérative Qualisol.

Ces cultures nécessitent une technique de récolte adaptée comme la faucheuse andaineuse pour la lentille en l'absence de plante compagne tuteur (blé ou orge de printemps) et obligatoire pour le lin.

Néanmoins, les marges brutes varient comme les rendements avec une moyenne autour de 900 € par ha.

En cultures d'été, l'ouest du Gers au potentiel élevé en maïs bio, est une exception sous réserve de disponibilités en eau d'irrigation, mais avec un prix au plus bas (voir plus haut). Le reste du département peut s'appuyer sur la culture du sarrasin, à réserver aux terres pauvres ou très légères sous climat océanique, production pour laquelle plusieurs organismes stockeurs proposent cet hiver des contrats de production autour de 850 euros départ ferme.

En zone centrale du Gers, le tournesol bio peut être une solution moyenne, compte tenu d'un marché qui peine à se redresser au-delà des 450 € tonne départ ferme en mars 2024. Rappelons qu'avec les étés caniculaires cette espèce reste plus adaptée que le soja en sols de coteaux non profonds. Le soja bio a été soumis à de multiples peines en 2023 : températures et demande climatique extrêmes en aout- ravages de pyrales, héliothis et punaises selon les secteurs, marché très dégradé à la récolte et qui revient pas à pas vers un prix moyen 680 € tonne en AA départ ferme ce printemps. Pour ces ravageurs et leur gestion (pyrale et punaises, à ce jour il n'existe pas de solution technique autorisée en bio ; cependant les organismes spécialisés sur ces productions abordent la question en 2024.

La chenille de l'héliothis sur pois chiche, peut être combattue efficacement une fois sa présence détectée à l'aide de pièges à phéromone, par trois produits insecticides autorisés en mode bio : le Bacillus type Delphin ou Diptel – un virus contenu dans Helicovex - le Spinosad du produit Succès 4 ; il est très important de respecter les conditions d'application de ces produits bio (hygrométrie et température), pour assurer leur efficacité.

Comment finaliser son assolement ?

A partir des informations précédentes, chaque producteur pourra adapter les cultures de 2024 aux différentes parcelles de son terroir, tout en respectant une rotation :

• Cultures de printemps, pour casser les rotations basées sur les cultures d'été : pois chiches et lentilles en coteaux argilo calcaires ; Lentille et lins oléagineux, en sols frais, limoneux

• Cultures d'été selon les réserves en eau ou les disponibilités en irrigation possibles :

- Maïs à l'ouest en sol profonds avec irrigation.
- Soja aussi à l'ouest du département avec irrigation ou au centre en situation favorable, peu stressante, en sol profond et en irrigué. Tournesol ailleurs, en respectant ses besoins en bore, et en azote (couvert ou fumure voisine de 50 unités).
- Sorgho avec les Organismes Stockeurs en assurant la commercialisation ; comme à son habitude de cette culture, comme celle du blé dur, reste une solution adaptative au dérèglement climatique ambiant que le Gers subit depuis plus de 20 années.

La mise en place de cet assolement doit se faire en liaison avec son organisme de l'aval, chargé de mettre en marchés les grains biologiques.

L'élaboration d'un contrat annuel ou pluriannuel, reste un plus à la fois pour le producteur, qui connait son cout de revient, mais aussi pour l'Organismes Stockeurs qui nécessite des engagements sur des volumes, pour élaborer avec l'aval des contrats tripartis pluriannuels.

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Jean Arino, Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 23)

Des réunions terrain pour les producteurs de grandes cultures

En liaisons avec les partenaires des instituts et des organismes stockeurs sont organisées, de 9 à 17 h des réunions filières et techniques avec démonstration l'après-midi de nouvelles technologies en désherbage mécanique.

Lundi 25 mars à Aubiet (Mairie) : les céréales en modes bio et démonstration à Mauvezin

Réunion Bout de Champ Colza le **mercredi 25 mars** à Loubersan et Ladevèze ville.

Mercredi 24 avril à Brugnens (Mairie) : les légumes secs et lin oléagineux et démonstration à Castelnau d'Arbieu

Mercredi 5 juin à Auch (La Hourre site du Conseil Général) : le soja en agriculture biologique.